

L'Anse-Saint-Jean, le 12 décembre 2016.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 12 décembre 2016, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Éric Thibeault

Est absent : Monsieur Graham Park

396-2016
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par, appuyé par

397-2016
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

398-2016
LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires 2017, prévoyant des dépenses au montant de 4 246 293\$ et des revenus au montant de 4 246 293\$, soient adoptées telles que présentées et déposées au livre des annexes sous la cote no. 199.

399-2016
FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de la taxe foncière pour l'année 2017 soit fixé à \$1.10 du 100\$ d'évaluation.

400-2016
FIXATION DU TAUX DE LA TAXE POUR LE REMBOURSEMENT DU DÉFICIT 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de la taxe de consolidation de dette pour 2017, règlement 12-293, soit fixé à \$0.08 du 100 \$ d'évaluation.

401-2016
FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que, pour l'année 2017 le taux d'intérêt soit fixé à 10% sur tout compte dû envers la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

402-2016
FIXATION DU TAUX DE COMPENSATION AUX RÈGLEMENTS 03-216, 04-226, 05-234, 10-276 ET 08-257, 11-283

Il est proposé par, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que les taxes relatives aux règlements 03-216, 04-226, 05-234, 08-257, 06-239, 08-265, et 11-283 pour l'année 2017 s'appliquent comme suit :

Règlement 03-216 :

Prise d'eau municipale : 21 \$/unité

Règlement 04-226 :

Prise d'eau Mont-Édouard : 52.35\$/unité

Règlement 05-234 :

Acquisition d'infrastructures de rues (Vébron, Génolhac) :

54 /immeubles imposables 128.50\$/unité

Règlement 06-239 :

Les taux prévus au règlement pour les services d'aqueduc et d'égout, soit :

Aqueduc 240\$ /unité
Égout 65\$ / unité

Règlement 08-257 et 10-276 :

Infra réservoir aménagement eau potable secteur Mont-Édouard :

Développement : 0.3250 /100 \$ d'évaluation
Bassin : 0.0832 /100 \$ d'évaluation

Règlement 11-283 :

Service de cueillette et de disposition des matières résiduelles :

Logement : 200 \$
Logement accessible véhicule hors route : 100 \$
Gîte : 100 \$
4 à 6 logements : 850 \$
Conteneur 1 verge : 300 \$
3 contenants de 1 verge : 850 \$
Conteneur 4 verges : 3 045 \$
Conteneur 6 verges : 3 540 \$
Conteneur 8 verges : 3 940 \$

Service de cueillette et de disposition des matières recyclables :

50\$ par porte

Règlement 14-302 :

Prolongement rue de Vébron : 0.27\$ / (m2)

403-2016

FIXATION DU TAUX POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE
TOLÉRANCES 15-323,16-331 ET 95-165

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que les taxes relatives aux règlements 15-323, 16-331 et 95-165 pour l'année 2017 s'appliquent comme suit :

Règlements 15-323 et 16-331 :

Déneigement chemin des Pins :	165 \$/unité
Déneigement chemin des Mélèzes :	148 \$/unité
Déneigement chemin Des Cascades :	77 \$/unité
Déneigement chemin Du Domaine et Riviera :	61\$/unité
Déneigement rue Côté :	192\$/unité
Déneigement chemin Bonne entente :	275\$/unité
Règlement 95-165 :	

Déneigement chemin des Érables :	89 \$/unité
----------------------------------	-------------

PÉRIODE DE QUESTIONS

404-2016

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur propose la fermeture de la séance à 19h42

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».